

L'exhortation au mariage

[]

Abdallah Al-Qar'awy

- -

Traduction : Abu Hamza Al-Germâny
:

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

L'islam à la portée de tous !

1428-2007

islamhouse.com

Au nom d'Allah, l'Infiniment Miséricordieux, le Très miséricordieux

L'exhortation au mariage

Abdallah Al-Qar'awy

Louange à Allah qui détient les plus beaux noms et les plus beaux attributs. Je lui fais louange (qu'Il soit exalté), c'est lui qui de l'eau a créé l'espèce humaine qu'Il a uni par les liens de la parenté et de l'alliance.

J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah l'Unique, sans associé, et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager, je demande à Allah que sa prière et sa bénédiction soient sur lui et sur ses compagnons.

Ô vous les musulmans ! Le mariage est un contrat qui repose sur des piliers et des conditions. Après cela, le mari peut jouir légalement de son épouse. L'avis de l'Islam concernant le mariage est qu'il est légiféré par la parole d'Allah le Très-Haut :

« Mariez les célibataires d'entre vous et les gens de bien parmi vos esclaves, hommes et femmes. » (La lumière, v.32).

La signification du verset - et Allah est plus savant - mariez, ô vous les croyants, les hommes et les femmes libres, et les vertueux parmi vos esclaves, hommes ou femmes.

Ô serviteurs d'Allah ! Celui qui n'a pas la capacité de se marier, alors son père ou sa famille proche sont obligés de le marier s'ils en ont la capacité.

Chers musulmans, le mariage est obligatoire pour celui qui peut pourvoir à ses dépenses, et pour celui qui a peur de sombrer dans l'interdit. Le mariage demeure conseillé pour celui qui peut pourvoir à ses dépenses sans pour autant craindre de sombrer dans la débauche (la fornication). La preuve de cela réside dans la parole du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - : « Ô vous les jeunes ! Celui d'entre vous qui peut assumer une famille, qu'il se marie

donc, car le mariage est plus propice à baisser son regard et à préserver sa vertu. Par contre, celui qui n'en a pas la capacité, qu'il jeûne donc, car c'est pour lui une protection. »

Chers jeunes, le mariage détient des bénéfices religieux et matériels :

1. **Le premier bénéfice** : le mariage préserve la religion du fléau de la tentation. Ainsi, le musulman baisse son regard et préserve sa vertu, d'après la parole du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - : « car le mariage est plus propice à baisser son regard et à préserver sa vertu. »
2. **Le deuxième bénéfice** : le mariage est la cause qui permet d'avoir des enfants. Ceci est une obéissance et un moyen de se rapprocher d'Allah. C'est aussi le moyen d'accroître le nombre de ceux qui croient en Allah. La preuve de cela réside dans la parole rapportée par Abu Dawud et Nassâï d'après Ma'quîl Ibnu yassâr qui a dit : « Un jour, un homme est venu voir le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - et lui dit : Une femme belle et de bonne famille m'a plu, seulement, elle est stérile ; puis-je me marier avec elle ? Le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue- lui répondit : « non ». Ensuite, ce même homme interrogea une deuxième fois le Prophète- qu'Allah prie sur lui et le salue-, mais il lui répondit par la négative, puis il revint une troisième fois, alors le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue- lui répondit : « épousez la femme affectueuse et féconde, car par votre grand nombre je surpasserais les autres communautés. »
3. **Le troisième bénéfice** : par le mariage, se concrétise le désir ardent d'avoir un enfant vertueux qui invoque Allah pour nous durant notre vie et après notre mort. La preuve réside dans la parole du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - : « Lorsque la personne meurt, toutes ses actions s'interrompent sauf dans trois situations : une aumône courante et bienfaisante, une science utile ou un enfant vertueux qui invoque Allah pour lui. »
4. **Le quatrième bénéfice** : le mariage est la plus grande jouissance de cette vie à moins que la personne consacre son temps dans la science, l'enseignement, et l'application de cela. La preuve réside dans la parole du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - : « La vie présente n'est que jouissance, et sa meilleure jouissance est la femme vertueuse. » (Rapporté par Muslim). Ibnu Mâjah rapporte que le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - a dit : « À part la crainte d'Allah, le croyant n'aura jamais autant bénéficié (de cette vie que) ce dont il bénéficie de la femme vertueuse. En effet, lorsqu'il lui ordonne de faire quelque chose, elle lui obéit, et lorsqu'il la regarde, elle le rend heureux, et s'il la conjure, elle se dévoue dans le bien, et lorsqu'il s'absente, elle lui reste fidèle et protège ses biens. » (Rapporté par Ahmad et d'autres) [1].

5. **Le cinquième bénéfique** : le mariage est une cause d'enrichissement, et de la dissipation de la pauvreté et du besoin. Le chef des croyants, 'Umar Ibnul-Khattâb a dit : « **Je m'étonne de celui qui souhaite l'enrichissement en le recherchant en dehors du mariage, alors qu'Allah dit : « S'ils sont dans le besoin, Allah les rendra riches par Sa grâce. »** (La lumière, v.32). Abu Bakr qu'Allah l'agrée a dit : « **Obéissez à Allah dans ce qu'il vous a ordonné comme le mariage ; et Allah réalisera pour vous ce qu'il vous a promis comme richesse. »** Le Messager d'Allah - qu'Allah prie sur lui et le salue - a dit : « **Trois personnes seront soutenues nécessairement par Allah - et il cita parmi eux - La personne qui se marie voulant par là protéger sa vertu. »** Ces preuves jettent le discrédit sur ce qu'avancent les tuteurs qui refusent de marier le pauvre pour sa pauvreté, de peur que le mariage n'augmente encore plus sa misère. Cette vision matérielle des choses est également démentie par la réalité. Combien de pauvres se sont retrouvés après leur mariage dans une abondance de bienfaits et dans une complète satisfaction ! Muslim et Ahmad rapportent - la version suivante est celle d'Ahmad - d'après Anas qui dit : « **Le prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - proposa une femme Ansarite en mariage à Julailîb, et demanda sa main à son père qui répondit : « Je dois d'abord consulter sa mère. » Le prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - dit : « bien entendu. » Il partit donc, rejoindre sa femme puis lui raconta ce qui s'était passé, alors elle dit : « Non ! Par Allah ! ». D'après Abu Ya'lâ : elle dit : « Non ! Je jure par la vie d'Allah, ne la marie surtout pas. Le prophète n'a-t-il trouvé que Julailîb !? Alors que nous nous sommes opposés à la demande d'untel et d'untel ! Leur jeune fille, dissimulée derrière le rideau, écoutait. Ensuite, l'homme voulut partir informer le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - de ce qui s'était produit, c'est alors que leur jeune fille rétorqua : « Voulez-vous, donc, rejeter l'ordre du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - ! S'il a agréé cet homme pour vous, alors mariez-le ! » Leur fille, à cet instant, avait mis au clair le sens caché de cette affaire que ses parents n'avaient pas compris. Son père dit : « Tu as dit vrai », il partit, donc, rejoindre le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - et lui dit : « Si tu agrées cet homme, alors nous l'agréons. Le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - dit : « Je l'ai agréé », ensuite il l'a maria. Plus tard, les gens de Médine furent attaqués et Julailîb enfourcha sa monture (pour défendre les habitants de Médine). Les musulmans le trouvèrent mort, alors qu'autour de lui, gisaient des mécréants qu'il avait tués. »**

On trouve dans la version de Muslim : « **Ils le trouvèrent gisant entouré de sept personnes qu'il a tuées, puis il fut tué par la suite. Le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - vint, et se tint debout près de lui, puis il dit : « Il en tua sept, ensuite ils l'ont tué, il fait partie de moi et moi je fais partie de lui, il fait partie de moi et moi je fais partie de lui. »** Ensuite, le Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - le prit dans ses bras, et ne fut transporté que sur les deux bras du Prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue. On creusa sa tombe et on l'y déposa sans le laver. » Anas dit par la suite :

« j'ai remarqué que sa femme possédait une des demeures les plus aisées de Médine. »

Isahâq Ibn Abdallah Ibn Abi Talha rapporta à Thâbit : « Sais-tu ce qu'a invoqué le prophète - qu'Allah prie sur lui et le salue - pour elle (la femme de Julâilîb) ? Il invoqua cela pour elle : **« Ô Seigneur ! Répands sur elle tout le bien et ne rends pas sa vie pénible. »** Le rapporteur dit : « Il n'y avait pas parmi les Ansarites (les habitants de Médine) une veuve plus aisée qu'elle.

6. **Le sixième bénéfice** : le fait qu'il est une tradition des prophètes. D'après Al-Hassan qui rapporte d'après Saad Ibn Hichâm qui a dit à Aïcha : **« j'aimerais te questionner au sujet du statut de vivre continuellement dans la chasteté. »** Elle répondit : **« Ne le fais pas. N'as-tu point entendu Allah dire : « Et Nous avons certes envoyé avant toi des messagers, et leur avons donné des épouses et des descendants. » (Le tonnerre, v.38). Donc, rester chaste toute sa vie n'a pas lieu d'être. »**

Al-Bukhâry rapporte d'après Sa'id Ibn Jubâir qui a dit : Ibn Abâss a dit : **« Es-tu marié ? J'ai répondu : « non ». Il dit : « Marie-toi, car le meilleur de cette communauté était celui qui avait le plus de femmes. »** c.-à-d. le Messenger d'Allah - qu'Allah prie sur lui et le salue.

Craignez Allah, ô serviteur d'Allah ! Soyez des gens sensés qui lorsqu'ils écoutent une parole suivent ce qu'elle contient de meilleur. Soyez parmi ceux dont Allah a fait l'éloge dans Son livre précis, lorsqu'Il dit : **« Ceux qui prêtent l'oreille à la parole, puis suivent ce qu'elle contient de meilleur. Ce sont ceux-là qu'Allah a guidés et ce sont eux les doués d'intelligence. »** (Les groupes, v.18).

Je demande à Allah qu'Il nous accorde un savoir utile, des œuvres agréées, et une bonne subsistance, Il est, certes, celui qui entend et exauce les invocations. Qu'Allah bénisse notre lecture du Coran, et nous lui demandons que ses versets et son sage rappel nous soient bénéfiques. J'ai prononcé ce discours et je demande à Allah qu'Il me pardonne tous mes péchés ainsi que les vôtres et ceux de tous les musulmans. Demandez-lui pardon et repentez-vous, Il est Celui qui pardonne et qui est le Miséricordieux.

Traduit de l'arabe par Abu Hamza Al-Germâny.

Le bureau de prêche de Rabwah (Ryadh)

www.islamhouse.com

L'islam à la portée de tous !